



ARDECHE

[eeardeche@gmail.com](mailto:eeardeche@gmail.com)

Christian Moyersoën – Porte Parole  
Adjoint au Maire de St André-Lachamp  
Vice-Président du Parc Régional Naturel des Monts d'Ardèche

Madame, Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,  
Chères et Chers collègues élus de l'Ardèche méridionale,

Ce courrier vous est adressé par notre groupe politique Europe Ecologie Les Verts Ardèche pour assurer une information plus complète sur un projet qui va poser un grave problème au développement de notre territoire.

Le 1<sup>er</sup> mars 2010, Jean-Louis Borloo, Ministre de l'Ecologie et du Développement durable, accordait trois permis exclusifs de prospections et de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dans le sud de la France à la société texane **Schuepbach Energy LLC** elle-même associée à GDF-Suez :

- **Permis de Nant,**
- **Permis de Montélimar,**
- **Permis de Villeneuve de Berg.**

Ces trois permis ont été délivrés par le gouvernement pour une durée de trois ans et couvrent une superficie totale de 9670 km<sup>2</sup>. En Ardèche, ils concernent les cantons de Joyeuse, Les Vans, Largentière, Vallon Pont d'Arc, Villeneuve de Berg, Viviers, Bourg Saint Andéol, Rochemaure, Privas, Aubenas, Thueyts, Vals les Bains, Antraigues, Valgorge.

Il s'agit pour le gouvernement d'envisager l'exploitation par fracturation hydraulique des **Gaz Shales** ou **Gaz de Schistes**.

Ce **gaz naturel** non conventionnel est présent dans des roches sédimentaires argileuses très compactes, imperméables et qui contiennent plus de 5% de matière organique.

**Quelles sont les incohérences de ce projet pour le développement de notre territoire ?**

Cette autorisation du gouvernement, réalisée à notre connaissance sans aucune concertation des représentants des collectivités territoriales concernées, soulève de graves **incohérences** témoignant de la méconnaissance du Ministère vis-à-vis de notre territoire :

- Incohérence au regard de la **Charte du Parc Naturel Régional des**
- **Monts d'Ardèche.**
- Incohérence au regard de la charte du Pays de l'Ardèche Méridionale.
- Incohérence au regard des **PLU** des collectivités locales,
- Incohérence au regard du Schéma d' Aménagement Gestion de l'Eau,
- Incohérence au regard d'une activité économique majeure du territoire, à savoir **l'agriculture dont l'image est emblématique**, produits **sous signe de qualité**, vins labellisés, eaux minérales de renom.
- Incohérence au regard des **politiques de développement touristique**
- Régionales, départementales, et locales.
- Incohérence au regard de la dynamique de qualification du territoire par le dépôt du dossier de classement du territoire à l'**UNESCO** sur Chauvet.

Plus généralement, ce projet aurait pour conséquences de très graves dégradations de la qualité de la vie, de l'environnement, des paysages et de la qualité de l'eau. Il irait à l'encontre de tout ce qui rend notre territoire attractif.

Dès lors, **le projet d'exploitation des gaz de schistes met aujourd'hui en péril un modèle de développement économique d'un territoire, élaboré depuis des décennies par ses citoyens et ses acteurs.**

Il nous semble que les habitants de nos communes ne peuvent rester insensibles devant de telles menaces.

Il convient donc dès à présent de mettre en oeuvre **les moyens utiles d'opposition** à ce projet :

- Mobilisation de la population et des citoyens,
- Mobilisation des élus des collectivités territoriales (communes,
- communautés de communes, conseil généraux et régionaux),
- Mobilisation des chambres consulaires.

Face aux enjeux économiques liés à l'énergie, il est certain que notre capacité de mobilisation, d'organisation et d'action collective sera déterminante.

Veillez agréer, Chères et cher collègues, l'expression de mes plus sincères salutations.

**Christian Moyersoën**  
**Maire adjoint de Saint André Lachamp**  
**Vice Président du Parc des Monts d'Ardèche**  
**Porte Parole d'EELV Ardèche.**